

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 9 février 2023

N° CP-2023-1-4-1

N° applicatif 5346

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service logement et insertion des jeunes

Service consulté

APPEL À PROJETS DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT FSL DU HAUT-RHIN POUR L'ANNÉE 2023

Résumé : Lors de sa séance du 20 octobre 2022, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a validé, pour l'exercice 2023, le renouvellement de l'appel à projets du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) 68 dédié à la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement (ASLL), l'aide à la gestion locative (AGL) et la lutte contre la précarité énergétique, sur le territoire du Haut-Rhin.

Par le présent rapport, il vous est proposé d'attribuer les subventions aux associations retenues pour un montant total de 574 468 €, d'approuver la convention-type y afférente et de m'autoriser à signer chacune des conventions particulières à intervenir avec lesdites associations.

Ce rapport n'a pas d'incidence sur le budget de la Collectivité, le montant de 574 468 € étant prélevé sur le compte du FSL 68 géré par la CAF du Haut-Rhin.

Dans le cadre des missions que lui confère la loi Besson du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, la Collectivité européenne d'Alsace gère les deux Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Haut-Rhin et du Bas Rhin qui coexistent jusqu'au 30 juin 2023. A ce titre et par leur biais, elle octroie des aides financières versées aux ménages au titre de l'accès au logement, des dettes de loyer, de factures d'énergie, d'eau et de téléphone.

Ces Fonds soutiennent aussi des ménages en finançant des mesures d'accompagnement social individuelles ou collectives lorsqu'elles sont nécessaires à l'installation ou au maintien dans un logement des personnes et familles se trouvant dans une situation de précarité et de difficulté financière.

Depuis 2016, le FSL 68 lance un appel à projets (AAP) pour la mise en œuvre de mesures (individuelles) d'accompagnement, d'actions collectives et spécifiques liées au logement, de lutte contre la précarité énergétique et d'aide à la gestion locative.

1) Objet et contours de l'appel à projets (AAP)

Afin de développer des prises en charge différenciées des familles au travers d'actions diversifiées et dans le but de maintenir un même niveau d'offre de service de qualité, la collectivité souhaite lutter contre les inégalités sociales et la pauvreté, favoriser l'accès et le maintien dans le logement et accompagner les ménages à la maîtrise de leur consommation énergétique. Ces actions s'inscrivent nécessairement dans la prévention des expulsions locatives.

Ainsi, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, dans sa séance du 20 octobre 2022 (délibération n° CD-2022-4-4-1), a validé un appel à projets, sur le territoire haut-rhinois, au titre de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), d'actions collectives et spécifiques liées au logement, de l'Aide à la Gestion Locative (AGL) et de la lutte contre la précarité énergétique au titre de l'année 2023 avec, à l'instar des années précédentes, une enveloppe budgétaire fixée à **600 000 €** pour les 4 axes suivants:

- Axe 1 : l'Accompagnement Social Lié au Logement individuel (ASLLi),
- Axe 2 : les accompagnements collectifs et spécifiques liés au logement,
- Axe 3 : l'Aide à la Gestion Locative (AGL),
- Axe 4 : la lutte contre la précarité énergétique.

1.A) Le détail des 4 axes

Axe 1 : L'Accompagnement Social Lié au Logement « individuel » (ASLLi)

Il s'agit d'une mesure éducative contractualisée limitée dans le temps, visant à accompagner des ménages dans une démarche d'autonomisation tant lors de l'accès dans un logement que dans le maintien de celui-ci.

En cohérence avec les orientations du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2018-2023 du Haut-Rhin, il est proposé de :

- mobiliser, dans le cadre de l'ASLLi, l'ensemble des dispositifs nécessaires à la prévention de l'expulsion locative et notamment le Diagnostic Social et Financier au moment de l'assignation du ménage en « résiliation du bail et expulsion ».
- renouveler la possibilité de cumuler, à titre dérogatoire, un ASLLi à d'autres dispositifs d'accompagnement de manière à renforcer l'accès et le maintien des publics les plus fragiles avec un accent particulier sur l'autonomisation des ménages.

Axe 2 : Les actions collectives et spécifiques liées au logement

Il s'agit d'actions visant à soutenir les ménages dans le bien vivre ensemble en y ajoutant une dimension environnementale et à développer une culture commune en renforçant les partenariats entre acteurs de l'énergie, du logement et de l'action sociale.

Axe 3 : L'Aide à la Gestion Locative (AGL)

Cette action vise à participer au développement d'un parc de logements temporaires, alternatifs et/ou pérennes pour aider les ménages dans leur parcours résidentiel.

Le financement s'établit à 520 €/logement/an au prorata du nombre de jours d'occupation dans l'année civile.

Axe 4 : La lutte contre la précarité énergétique

Cet axe se base sur le développement d'actions visant à aider les ménages occupant un logement énergivore à remédier à la situation et/ou à adapter leurs comportements en menant des activités de sensibilisation, d'information et de médiation.

1.B) Les critères de sélection de l'appel à projets

Les projets présentés ont été examinés sur la base des attendus précisés dans le cahier des charges :

- le public concerné (doit être celui défini par le PDALHPD 68),
- la cohérence des actions proposées avec le PDALHPD 68,
- la pertinence des projets au regard des objectifs et enjeux portés par l'appel à projets et par chaque axe,
- la qualité de l'intervention proposée :
- la qualification des intervenants et, pour les candidats sur les axes ASLL, l'intervenant auprès des familles devra être titulaire du diplôme d'assistant socio-éducatif,
- l'expérience dans le domaine d'intervention,
- l'étendue géographique,
- les rapports d'activités, les résultats et les bilans des interventions (éléments quantitatifs et qualitatifs) des projets proposés en particulier pour les associations déjà soutenues dans les années précédentes,
- les bilans financiers et comptes de résultat de l'année N-1,
- le caractère innovant de l'action proposée,
- la réponse territoriale au(x) besoin(s) repéré(s),
- la prise en compte, la mobilisation et la connaissance du réseau partenarial, institutionnel et associatif,
- la connaissance des dispositifs complémentaires,
- l'existence d'objectifs quantitatifs et qualitatifs pour le suivi et l'évaluation de l'action.

2) Les candidatures réceptionnées et les propositions soumises au vote

Onze structures du territoire haut-rhinois ont candidaté aux quatre axes de l'AAP 2023 pour un montant total de subventions sollicitées de 829 929 € (669 510 € sollicités en 2022), réparti comme suit :

CANDIDATS		Axe 1 ASLLI	AXE 2 Actions collectives et spécifiques liées au logement	AXE 3 Aide à la Gestion Locative (AGL)	AXE 4 Lutte contre la précarité énergétique	TOTAL
1	ACCES	51 816 €				51 816 €
2	ALEOS/AIVS IMEOS		0 €	109 200 €	28 252 €	137 452 €
3	ALSA			5 200 €		5 200 €
4	AMLI	76 200 €				76 200 €
5	APPART			7 280 €		7 280 €
6	APPONA	9 144 €				9 144 €
7	APPUIS	85 000 €	30 000 €	161 200 €		276 200 €
8	MANNE EMPLOI				6 500 €	6 500 €
9	RESONANCE	49 655 €		1 040 €	103 054 €	153 749 €
10	UDAF	56 388 €				56 388 €
11	CCAS de MULHOUSE				50 000 €	50 000 €
TOTAL :		328 203 €	30 000 €	283 920 €	187 806 €	829 929 €

2.A) Axe 1 : L'Accompagnement Social Lié au Logement « individuel » (ASLLi)

Pour mémoire, une enveloppe de 256 032 € avait été répartie en 2022 correspondant à la réalisation de 1 008 mois-mesures.

Les demandes d'ASLL ont été nombreuses en 2022, et pour maîtriser le nombre de mois-mesures votées (1 008), il a été parfois nécessaire, dès octobre, de dimensionner les interventions à 3 mois au lieu de 6 mois sollicités. 1 000 mois-mesures ont été attribuées soit un taux de réalisation de 99 %.

Pour 2023, toutes les associations soutenues en 2022 ont candidaté à l'AAP. Il s'agit des six associations : ACCES, AMLI-BATIGERE, APPONA, APPUIS, RESONANCE et UDAF 68. Elles sollicitent un montant total de 328 203 € correspondant à 1 292 mois-mesures au titre de l'ASLLi financé à hauteur de 254 €/mois-mesure.

Compte tenu de ces éléments, et dans un contexte de montée de la précarité qui impactera certainement les charges liées au logement des personnes les plus fragiles, il vous est proposé d'augmenter, en 2023, le nombre de mois-mesure à hauteur de 1 092 mois-mesures pour un montant total maximum de subventions pour cet axe 1 relatif aux ASLL de **277 368 €** (+ 21 336 € par rapport à 2022).

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :

(voir page suivante)

CANDIDATS		AXE 1 : ASLLI							
		Subvention sollicitée AAP 2023		AAP 2022		Attribués au 30/11/2022	Attribués au 31/12/2022	Proposé au vote AAP 2023	
		Montant subvention	NB mois/mesure à 254 €	Montant subvention	NB mois/mesure à 254 €			Montant subvention	NB mois/mesure à 254 €
1	ACCES	51 816 €	204	42 672 €	168		165	48 006 €	189
2	ALEOS/IMEOS								
3	ALSA								
4	AMLI	76 200 €	300	62 484 €	246		245	67 818 €	267
5	APPART								
6	APPONA	9 144 €	36	7 620 €	30		30	7 620 €	30
7	APPUIS	85 000 €	335	53 340 €	210		209	58 674 €	231
8	MANNE EMPLOI								
9	RESONANCE	49 655 €	195	33 528 €	132		130	38 862 €	153
10	UDAF	56 388 €	222	56 388 €	222		221	56 388 €	222
11	CCAS de MULHOUSE								
TOTAL :		328 203 €	1 292	256 032 €	1 008	0	1 000	277 368 €	1 092

2.B) Axe 2 : Les actions collectives et spécifiques liées au logement

Pour l'année 2023, deux propositions de renouvellement sont présentées **pour un montant de subventions de 30 000 €**. Pour mémoire, le budget alloué à cet axe en 2022 était de 15 000 :

- L'association APPUIS propose de reconduire l'action d'accompagnement de jeunes majeurs, dont certains sortent de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), qui nécessite un accompagnement social renforcé en matière d'accès et de maintien dans un logement autonome pour un montant de **30 000 €**.

Ce projet, qui a démarré en 2019, a pour objectif de favoriser l'accès en logement autonome des jeunes adultes, leur donner les bases de compétence nécessaire au succès de leur intégration locative, et plus largement de favoriser la continuité de leurs projets de vie pour prévenir les ruptures. Une subvention de 15 000 € avait été allouée à ce projet en 2022.

Les objectifs annuels d'accompagnement (10) ont été atteints cette année, le dispositif ayant été ouvert aux orientations du SIAO (Service intégré d'Accueil et d'Orientation), au-delà du seul CHRS de la structure à l'instar des années précédentes. 14 jeunes ont été accompagnés en 2022 dont 5 ont pu accéder à un logement autonome à l'issue de l'accompagnement.

En 2023, l'association cible toujours l'accompagnement de 10 jeunes.

- IMEOS, l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) d'ALEOS propose le renouvellement de son projet d'accompagnement des personnes en copropriétés dégradées via des actions individuelles ou collectives. Depuis 2021, ALEOS est partenaire de l'ADIL sur le POPAC de M2A, l'association souhaitait mettre en place cette action dans ce cadre-là et utiliser le POPAC comme un levier d'identification des ménages pour proposer un accompagnement social spécifique.

Ce projet a été présenté lors de la demande de subvention en 2021. N'ayant pu réaliser cette action en 2021, il avait été proposé de la reporter sur l'année 2022 sans financement supplémentaire.

La mise en œuvre opérationnelle du POPAC a été lancée sur 2022 avec, jusqu'en novembre 2022, la rencontre des différentes copropriétés pour présenter le dispositif. 10 ménages ont été identifiés comme fragile et ayant un besoin d'accompagnement spécifique mais celui-ci n'a pas pu encore être mise en œuvre.

L'association envisage de réaliser les accompagnements de ces ménages en 2023 et ne sollicite donc pas de nouvelle subvention.

Au vu des projets présentés, il est proposé :

- de reconduire la subvention d'APPUI sur le projet d'accompagnement Jeunes à hauteur de **15 000 €**,

- de maintenir en 2023, l'action d'accompagnement social d'ALEOS en faveur des ménages en copropriété dégradées, sans toutefois accorder de financement, afin d'aboutir aux accompagnements objets de la subvention qui leur a été attribuée en 2021.

Soit un total de subventions pour l'axe 2 de 15 000 €.

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :

(voir page suivante)

CANDIDATS		AXE 2 : Actions collectives et spécifiques liées au logement			
		Montant subvention sollicité 2023	AAP 2022	Proposé au vote 2023	Observations
1	ACCES				
2	ALEOS/IMEOS Projet : Accompagnement des personnes vivant en copropriétés dégradées	0 €	0 €	0 €	<p>Action d'accompagnement de ménages modestes et très modestes dans les copropriétés en difficultés et/ou fragiles. Objectif : accompagner 20 ménages. Prestataire de l'ADIL 68 dans le cadre du POPAC de M2A depuis juillet 2021, ALEOS s'appuie également sur sa future activité d'opérateur AMO pour accompagner les copropriétés, dans lesquelles ALEOS interviendrait, dans une démarche de redressement et de mise en oeuvre d'un programme de travaux. La réalisation du diagnostic social des habitants par l'association elle-même permettra de repérer plus facilement les ménages en difficultés et de les mobiliser pour qu'ils participent aux actions individuelles et collectives organisées.</p> <p>Projet financé en 2021 à hauteur de 10 000 € mais non démarré, démarrage reportée en 2022 (repérage). Accompagnements vont démarrer en 2023.</p> <p>Subvention sollicitée pour l'année 2023= 0 € --> Proposition de maintenir l'action en 2023 pour la capitaliser dans les actions en faveur des ménages en copropriétés dégradées mais sans financement . Proposition de subvention = 0€.</p>
3	ALSA				
4	AMLI				
5	APPART				
6	APPONA				
7	APPUIS Projet : Accompagnement lié au logement des jeunes	30 000 €	15 000 €	15 000 €	<p>Action d'accompagnement de jeunes majeurs, dont certains sortent de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), nécessitant un accompagnement social renforcé en matière d'accès et de maintien dans un logement. Ce projet, qui a démarré en 2019, a pour objectif de favoriser l'accès en logement autonome des jeunes adultes, leur donner les bases de compétence nécessaire au succès de leur intégration locative, et plus largement de favoriser la continuité de leurs projets de vie pour prévenir les ruptures.</p> <p>Action financée depuis 2019 à hauteur de 12,9k€ (2019), 23,3k€ (2020 et 2021) et 15 k€ (2022).</p> <p>Bilan 2019 : 10 jeunes accompagnés + deux actions collectives réalisées Bilan 2020 : le contexte COVID couplé à un sinistre (dégât des eaux) au CHRS ont freiné les accompagnements/actions collectives en cours. Seuls 3 jeunes accompagnés. Bilan 2021 : 3 jeunes accompagnés – l'action s'appuie sur le CHRS (mutualisé avec projet « Croire en son avenir ») pour identifier les jeunes qui pourraient bénéficier de cet accompagnement. Mais les situations du CHRS se révèlent complexes (difficultés de santé, d'autonomie quotidienne, d'insertion professionnelle et de parentalité) - situations très éloignées du logement autonome. Bilan 2022 : accompagnement de 14 jeunes.</p> <p>Subvention demandée = 30 000 € --> Proposition de maintenir la subvention à hauteur de 15 000 € eu égard aux résultats des années précédentes et de la cible 2023 de 10 jeunes accompagnés.</p>
8	MANNE EMPLOI				
9	RESONANCE				
10	UDAF				
11	CCAS de MULHOUSE				
TOTAL :					15 000 €

2.C) Axe 3 : L'aide à la gestion locative (AGL)

Cinq associations, ALSA, APPART, APPUIS, IMEOS et RESONNANCE, ont candidaté pour un montant total de **283 920 €** correspondant à la gestion d'un parc de 546 logements (520 € par logement et par an au prorata du nombre de jours d'occupation de l'année civile).

A titre indicatif, l'enveloppe budgétaire allouée en 2022 était de **230 360 €** soit la gestion d'un parc locatif de **443** logements.

- ALSA renouvelle sa demande de subvention pour un montant de **5 200 €** correspondant aux 10 logements que l'association met à disposition de personnes en grande précarité dans le cadre du dispositif « Main-Tenant »,
- APPART réitère également sa demande à hauteur de **7 280 €** correspondant à 14 logements,
- RESONANCE a maintenu sa demande de subvention de **1 040 €** pour 2 logements,
- Les deux AIVS, APPUIS ET IMEOS, ont émis une demande de subvention au titre de l'AGL à hauteur de :
 - **161 200 €** soit 310 logements pour APPUIS (à la place de 288 logements sollicités en 2022 dont 255 subventionnés),
 - **109 200 €** soit 210 logements pour IMEOS (à la place de 200 logements sollicités dont 162 subventionnés en 2022).

Au 1er semestre 2022 (bilan du second semestre réceptionné que fin janvier 2023), 349 logements sur 443 logements subventionnés au titre de l'AGL pour ces cinq associations étaient occupés depuis le 1er janvier sans interruption, soit 79 % des logements.

Au vu de ces éléments, il est proposé de :

- reconduire les subventions respectives de ALSA, APPART et RESONANCE pour les montants suivants : **5 200 €** (10 logements) pour ALSA, **7 280 €** (14 logements) pour APPART et **1 040 €** (soit 2 logements) au bénéfice de RESONANCE,
- ajuster les subventions accordées à APPUIS et IMEOS à hauteur de :
 - **117 520 €** pour APPUIS (à la place de 132 600 € en 2022 pour 255 logements) correspondant à 226 logements subventionnés soit 73 % des 310 logements sollicités,
 - **79 560 €** pour IMEOS (à la place de 84 240 € pour 162 logements) correspondant à 153 logements subventionnés soit 73 % des 210 logements sollicités.

Soit un total de 210 600 € pour l'axe 3.

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :

(voir page suivante)

CANDIDATS		AXE 3 : Aide à la Gestion locative			
		Montant sollicité AAP 2023	Montant alloué AAP 2022	Proposé au vote 2023	Observations
1	ACCES				
2	ALEOS/IMEOS	109 200 €	84 240 €	79 560 €	Gestionnaire de 297 logements en 2022 (contre 267 en 2021). Au total, au 1er semestre 2022, 114 logements sur 138 subventionnés étaient occupés à 100%. Un taux d'occupation moyen de 169 jours/181 (1er semestre). ---> Proposition de subvention à hauteur de 73 % du nombre de logements pour lesquels une subvention est sollicitée soit 73 % de 210 logements = 153 logements subventionnés à hauteur de 520 € soit une subvention de 79 560 €.
3	ALSA	5 200 €	5 200 €	5 200 €	En 2021, 8 logements sur 10 occupés à hauteur de 100%. Un taux d'occupation moyen de 89%. Au 1er semestre 2022, un bilan de 6 logements occupés sur 10 à 100%. ---> Proposition de maintien de la subvention pour 10 logements soit une subvention de 5 200€, car public en grande
4	AMLI				
5	APPART	7 280 €	7 280 €	7 280 €	L'association sollicite l'AGL pour 12 logements soit 7 280 €. En 2021, un taux d'occupation de 100% - Au 1er semestre 2022, un taux d'occupation de 100% également. ---> Proposition d'une subvention de 7 280 € (identique montant de 2022).
6	APPONA				
7	APPUIS	161 200 €	132 600 €	117 520 €	Actuellement gestionnaire de 400 logements avec une forte croissance de conventionnements ANAH et une diffusion du parc sur l'ensemble du territoire notamment dans les agglomérations de Colmar, Saint-Louis et Munster. Au total, au 1er semestre 2022, 212 logements/255 subventionnés étaient occupés à 100%. Une moyenne d'occupation de 171 jours/181 (1er semestre). ---> Proposition de subvention à hauteur de 73 % du nombre de logements pour lesquels une subvention est sollicitée soit 73 % de 310 logements = 226 logements subventionnés à hauteur de 520 € soit une subvention de 117 520 €.
8	MANNE EMPLOI				
9	RESONANCE	1 040 €	1 040 €	1 040 €	Taux d'occupation à la fin du 1er semestre 2022 des deux logements concernés (100%), ---> Proposition de reconduction de la subvention pour 1040 €.
10	UDAF				
11	CCAS de MULHOUSE				
TOTAL :		283 920 €	230 360 €	210 600 €	

2.D) Axe 4 : La lutte contre la précarité énergétique

En 2022, l'enveloppe d'un montant total de 55 000 € avait permis de renouveler les actions réalisées par RESONANCE et IMEOS, à laquelle il convient d'ajouter la subvention accordée à MANNE EMPLOI de 6 380 € hors appel à projet 2022.

Quatre projets sont présentés pour un montant total de subventions sollicitées de **187 806 €** dont une nouvelle action proposée par le CCAS DE MULHOUSE.

- **RESONANCE - Accompagnement de ménages en situation de précarité énergétique :**

Le périmètre géographique de cette action s'est étendu depuis 2020 au secteur de Guebwiller, pour un montant de 40 000 €. En 2022, RESONANCE a accompagné, dans le cadre de ce dispositif, 38 ménages.

En 2023, RESONANCE reste positionnée sur cet axe avec son action de lutte contre la précarité énergétique et de médiation, avec une demande de subvention de **103 054 €** correspondant à l'accompagnement social « énergie » de 85 ménages. L'association propose de compléter cet accompagnement social avec un bilan technique du logement, un accompagnement/médiation travaux avec le bailleur ainsi qu'un suivi de chantier/travaux. L'action serait assurée à hauteur de **2 ETP** (1,2 ETP travailleurs sociaux diplômés, 0,8 ETP d'agent technique).

L'accompagnement proposé de 85 ménages semble surestimé compte tenu du bilan 2022 de 38 ménages accompagnés (36 en 2021).

- **IMEOS - Sensibilisation en faveur des nouveaux locataires de son parc aux questions d'économies d'énergie :**

Cette action vise notamment, à améliorer la qualité de vie dans leur habitat (problèmes de santé liés à d'éventuels problèmes d'humidité ou de surchauffe, etc). La subvention sollicitée en 2023 est de **28 252 €** et l'association propose de développer son action de la manière suivante :

- au 1^{er} semestre 2023 : construction de supports (notamment plaquettes d'informations) sur les éco-gestes et réflexion sur la réalisation de jeux sur la thématique et distribution de kit énergie à ses nouveaux locataires.
- au 2nd semestre 2023 : mise en place d'un premier logement écoresponsable itinérant.

En 2022, IMEOS a centré son action essentiellement sur l'accès au chèque énergie (54 ménages mobilisés, 18 ménages éligibles).

- **MANNE EMPLOI – Parcours Logement et Précarité énergétique :**

Initiée en 2022, son action vise à accompagner des salariés de l'ensemblier qui rencontrent une problématique professionnelle liée à l'intégration par le logement et un manque de connaissance des différentes stratégies d'économies énergétiques. L'objectif de l'action est double : préparer les personnes à l'accès au logement et la notion de stratégie sur l'économie énergétique et rassurer les bailleurs sociaux sur leurs capacités à gérer un logement autonome. A l'issue de la formation de plusieurs semaines, un logement est proposé par les bailleurs sociaux partenaires de l'opération (convention avec Habitats Haute Alsace et Pôle Habitat Centre Alsace). La formation tourne autour de 4 modules tourné vers le budget, la sensibilisation à la précarité énergétique et aux éco-gestes, et la bonne gestion d'un logement. Le fait de mettre en lumière la thématique « énergie » en lien avec les besoins des personnes et les bailleurs sociaux a permis un taux d'intérêt (participation) important.

Le bilan 2022 est plutôt positif : la formation a connu un succès (forte demande), les deux sessions étaient complètes. 7 personnes se sont vues proposer un logement à l'issue de l'action.

MANNE EMPLOI sollicite une subvention de 6 500 € pour renouveler cette action à destination de 16 personnes en 2023.

- **CCAS de MULHOUSE - Plateforme de repérage de la précarité énergétique sur le territoire de Mulhouse :**

Le CCAS sollicite une subvention de **50 000 €** pour la destinée à repérer (via la Commission FSL Energie de Mulhouse) les ménages en précarité énergétique, laquelle serait animée par une Conseillère en économie sociale et familiale (CESF) et dont l'objectif serait d'intervenir auprès des ménages identifiés et des travailleurs sociaux pour les former à la thématique. La Ville de Mulhouse évalue entre 150 et 350 ménages accompagnés dans ce cadre et 60 professionnels formés.

Ces chiffres paraissent surestimés eu égard au nombre de demandes FSL traitées en 2022 sur le territoire de la Ville (200 dossiers) ou, par comparaison, à l'action de RESONANCE qui accompagne environ 40-50 ménages/an sur le territoire de Colmar étendu (équivalent 0,8 ETP).

Il serait pertinent de participer financièrement à l'action du CCAS par un cofinancement mais le montage financier de cette action n'est, à ce stade, pas consolidé et d'autres partenaires financiers doivent encore être recherchés/sollicités.

Eu égard à ces éléments, il est proposé sur cet axe :

- d'accorder une subvention allouée à RESONANCE de **40 000 €** permettant d'accompagner environ 50 ménages en 2023 (médiation énergie) et une subvention de **10 000 €** pour expérimenter sur une dizaine de ces ménages le bilan technique logement, dans un contexte de réflexion d'extension du SLIME sur le Haut-Rhin soit une subvention maximum de **50 000 €**,
- de renouveler la subvention de **15 000 €** à l'association IMEOS,
- de valider la demande de subvention de MANNE EMPLOI pour la reconduction de son action « Parcours Logement » à hauteur de **6 500 €**,
- de ne pas donner suite en l'état à la demande du CCAS de MULHOUSE dans l'attente de conforter le cofinancement.

Soit un total de 71 500 € sur cet axe 4.

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :

(Voir page suivante)

CANDIDATS		AXE 4 : Lutte contre la précarité énergétique			
		Montant subvention sollicité 2023	AAP 2022	Proposé au vote 2023	Observations
1	ACCES				
2	ALEOS/IMEOS Projet : parcours de sensibilisation du locataire : économies d'énergie	28 252 €	15 000 €	15 000 €	<p>Bilan 2022 : information autour des chèques énergie et remise des kits d'économie d'énergie a permis aux locataires de connaître le droit aux chèques énergie et de pouvoir plus tard vérifier de manière autonome l'éligibilité en cas de non-réception. Sur 54 ménages en situation de mobilisation du chèque énergie, 18 ont été éligibles et 36 non éligibles.</p> <p><u>Projet proposé en 2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - au 1er semestre 2023 : construction de supports (notamment plaquettes d'informations) sur les éco-gestes et réflexion sur la réalisation de jeux sur la thématique et distribution de kit énergie à ses nouveaux locataires. - au 2nd semestre 2023 : mise en place d'un premier logement écoresponsable itinérant. <p>Public ciblé : 60 nouveaux locataires et 30 au titre du futur logement pédagogique. Subvention sollicitée : 28 252 €.</p> <p>--> Compte tenu du bilan 2022 essentiellement axé sur la communication autour du (seul) chèque énergie, il est proposé de reconduire la subvention à hauteur de 15 000 €.</p>
3	ALSA				
4	AMLI				
5	APPART				
6	APPONA				
7	APPUIS				
8	MANNE EMPLOI	6 500 €	6 380 €	6 500 €	<p>Bilan 2022 : Les deux sessions proposées en 2022 ont été complètes (2 sessions de 5 personnes). Elles s'adressaient à des salariés en CDDI de l'ensemblier de MANN EMPLOI qui rencontrent une problématique professionnelle liée à l'intégration par le logement et un manque de connaissance des différentes stratégies d'économies énergétiques. L'objectif était double :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rassurer les bailleurs sociaux leur proposant un accès à un logement de leur parc, - Préparer les personnes à l'accès au logement et la notion de stratégie sur l'économie énergétique. <p>--> 7 participants se sont vus attribuer un logement par un bailleur social partenaire.</p> <p>Projet 2023 : l'association propose de reconduire l'action pour 16 personnes en 2023.</p> <p>--> Il est proposé de reconduire l'action et d'allouer une subvention de 6 500 €</p>
9	RESONANCE Projet : Lutte contre la précarité énergétique	103 054 €	40 000 €	50 000 €	<p>Bilan 2022 : Du 1er janvier 2022 au 31/10/2022, 30 nouveaux ménages ont bénéficié de l'action, auxquels se rajoutent 8 ménages dans l'accompagnement a débuté en 2021 et qui s'est achevé au 1er semestre 2022.</p> <p>Projet 2023 : l'association propose de reconduire l'action à destination de 85 ménages + accompagnement technique composé d'un bilan technique du logement, un accompagnement/médiation travaux avec le bailleur ainsi qu'un suivi de chantier/travaux. L'action serait assurée à hauteur de 2 ETP (1,2 ETP travailleurs sociaux diplômés, 0,8 ETP d'agent technique). Montant de subvention sollicitée : 103 054 €.</p> <p>Au vu des bilans des années antérieures (38 ménages accompagnés en 2022 et 36 en 2021), l'accompagnement proposé de 85 ménages semble surestimé.</p> <p>--> Il est proposé de reconduire l'action à hauteur de 50 000 € pour permettre l'accompagnement social "médiation énergie" de 50 ménages et l'expérimentation d'accompagnement "technique" de 10 de ces 50 ménages.</p>
10	UDAF				
11	CCAS de MULHOUSE Projet : création plateforme de lutte contre la précarité énergétique	50 000 €	-	0 €	<p>Deux objectifs : repérer au mieux les ménages en situation de précarité énergétique et former les travailleurs sociaux sur les impacts sociaux économiques et écologiques des questions de précarité énergétique. Cible : entre 150 et 350 ménages mulhousiens + 60 professionnels. Subvention sollicitée : 50 000 €.</p> <p>La cible semble surestimée eu égard au nombre de demandes FSL traitées en 2022 sur le territoire de la Ville (200 dossiers) ou, par comparaison, à l'action de RESONANCE qui accompagne environ 40-50 ménages/an sur le territoire de Colmar étendu (équivalent 0,8 ETP).</p> <p>--> Il est proposé de ne pas donner suite en l'état à la demande de subvention de 50 000 € du CCAS de MULHOUSE. Un montage financier de l'action doit être consolidé à travers la recherche de cofinanceurs de l'action.</p>
TOTAL :		187 806 €	61 380 €	71 500 €	

3) Synthèse des propositions soumises au vote :

CANDIDATS		Axe 1 ASLLI	AXE 2 Actions collectives et spécifiques liées au logement	AXE 3 Aide à la Gestion Locative (AGL)	AXE 4 Lutte contre la précarité énergétique	TOTAL
1	ACCES	48 006 €				48 006 €
2	ALEOS/AIVS IMEOS		0 €	79 560 €	15 000 €	94 560 €
3	ALSA			5 200 €		5 200 €
4	AMLI	67 818 €				67 818 €
5	APPART			7 280 €		7 280 €
6	APPONA	7 620 €				7 620 €
7	APPUIS	58 674 €	15 000 €	117 520 €		191 194 €
8	MANNE EMPLOI				6 500 €	6 500 €
9	RESONANCE	38 862 €		1 040 €	50000 € <i>(40 000 €+ 10 000 € pour l'expérimentation)</i>	89 902 €
10	UDAF	56 388 €				56 388 €
11	CCAS de MULHOUSE				-	0 €
TOTAL :		277 368 €	15 000 €	210 600 €	71 500 €	574 468 €

La 4ème Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté a émis un avis favorable au présent rapport lors de sa séance en date du 26 janvier 2023.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver et d'autoriser le versement, sur le budget du Fonds de Solidarité pour le Logement du Haut-Rhin (FSL 68) géré par la CAF du Haut-Rhin, des subventions aux associations ci-après, issues du résultat de l'appel à projets 2023 pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et la lutte contre la précarité énergétique sur le territoire du Haut-Rhin, pour un montant total de 574 468 €,

CANDIDATS		Axe 1 ASLLI	AXE 2 Actions collectives et spécifiques liées au logement	AXE 3 Aide à la Gestion Locative (AGL)	AXE 4 Lutte contre la précarité énergétique	TOTAL
1	ACCES	48 006 €				48 006 €
2	ALEOS/AIVS IMEOS		0 €	79 560 €	15 000 €	94 560 €
3	ALSA			5 200 €		5 200 €
4	AMLI	67 818 €				67 818 €
5	APPART			7 280 €		7 280 €
6	APPONA	7 620 €				7 620 €
7	APPUIS	58 674 €	15 000 €	117 520 €		191 194 €
8	MANNE EMPLOI				6 500 €	6 500 €
9	RESONANCE	38 862 €		1 040 €	50000 € <i>(40 000 €+ 10 000 € pour l'expérimentation)</i>	89 902 €
10	UDAF	56 388 €				56 388 €
11	CCAS de MULHOUSE				-	0 €
TOTAL :		277 368 €	15 000 €	210 600 €	71 500 €	574 468 €

- d'approuver le modèle de convention et ses annexes y afférents, joints au présent rapport,
- de m'autoriser à signer les conventions particulières à intervenir, conformément à ce modèle, avec chacune des associations retenues dans le cadre de l'appel à projets.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY